Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_08-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N° DEL2026_04_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

Absent :
LE BERRE Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 22 mai 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-32,

VU la délibération n°DEL2026_03_17 du 9 avril 2026 portant affectation provisoire du résultat,

VU la délibération n°DEL2026-04_07 du 28 ma 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_08-DE

Considérant qu'une différence apparait entre la reprise par anticipation et l'affectation définitive du résultat, concernant le résultat cumulé de l'exercice en investissement,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la reprise du résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 772 807,70 €	3 627 489,30 €
Recettes	9 091 012,86 €	1 914 524,77 €
Résultat de l'exercice	**1 318 205,16 €**	**- 1 712 964,53 €**
Résultats N-1	2 379 214,33 €	613 069,28 €
Résultat cumulé de l'exercice	**3 697 419,49 €**	**- 1 099 895,25 €**
Restes à réaliser		449 489,00 €
Solde d'exécution	3 697 419,49 €	- 650 406,25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LA REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SELON LES MODALITES CI-APRES :**

  - **AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT (R002) : 3 047 013,24 €**
  - **AFFECTATION INVESTISSEMENT (R1068) : 650 406,25 €**
  - **REPORT EN INVESTISSEMENT (D001) : 1 099 895,25 €**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 29.05.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :